

**2018 DDCT 111 Subventions (502 700 euros)** et conventions à 166 associations pour le financement de 213 projets dans les quartiers populaires parisiens - Deuxième enveloppe 2018.

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été signé par l'ensemble des partenaires le 7 mai 2015.

À travers ce contrat, la Ville et le Département de Paris, l'Etat, la Région Ile de France, la Caf de Paris, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, la Préfecture de Police, le Parquet de Paris, Pôle Emploi Paris, la Mission locale de Paris et l'EPEC se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers populaires et à la réduction des inégalités territoriales.

Chaque année, un appel à projets commun Ville et Etat est lancé pour soutenir les actions associatives participant à la réalisation des objectifs de la Politique de la ville.

En 2017, trois délibérations pour un montant total de 1 332 000 euros ont été présentées au Conseil de Paris pour l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans les quartiers populaires. Ces crédits propres à la DDCT se déclinent toujours sous la forme de trois enveloppes. Avec le financement d'associations, par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs, qui ont fait l'objet de délibérations spécifiques, cela a porté à 1 818 615 euros le montant total des subventions politique de la ville versées par la collectivité en 2017 pour soutenir les projets des associations. Les directions de la ville ont cofinancé, pour leur part, des projets pour un montant total de 2 128 550 euros.

En mars 2018, une première enveloppe de 546 400 euros de subventions a déjà été votée. Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer une seconde enveloppe de 502 700 euros de subventions, à 166 associations portant 213 projets en direction des habitants des quartiers populaires parisiens et s'inscrivant dans les priorités des projets de territoire adoptés par le Conseil de Paris.

Le Contrat de Ville parisien développe trois axes principaux d'intervention et 7 sous-axes :

### **Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**

- 1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
- 2- Sécuriser les parcours professionnels
- 3- Prévenir les situations de précarité

Concernant cet axe, **60 projets** portés par **58 associations** pour un montant de **136 400 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **29 % des crédits engagés**.

### **Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier**

- 4- Faire des espaces collectifs des espaces communs
- 5- Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser, par le développement de démarches de médiation, l'accessibilité à l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics

Concernant cet axe, **144 projets** portés par **118 associations** pour un montant de **315 300 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **66 % des crédits engagés**.

### **Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville :**

- 6- Agir pour le développement économique local
- 7- Mieux insérer les quartiers dans la ville

Concernant cet axe, **9 projets** portés par **8 associations** pour un montant de **51 000 euros** sont présentés dans cette délibération, ce qui représente **5 % des crédits engagés**. Il s'agit de projets facilitant la participation des habitants aux transformations urbaines.

Les autres projets soutenus dans le cadre de l'axe 3 du contrat de Ville font l'objet de délibérations spécifiques. Il s'agit notamment d'opérations soutenues par la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires en investissement, des projets économiques locaux et des opérations d'urbanisme portées par la Direction de l'Urbanisme dans le cadre des grands projets de renouvellement urbain.

Dans le cadre de cette seconde enveloppe 2018, il vous est proposé d'attribuer des subventions pour les projets suivants, présentés par les associations sur les quartiers populaires parisiens des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements:

### **Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures**

## 1- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Initiatives Rencontres et Solidarité 10<sup>ème</sup> - AIRES 10** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « La rue comme lieu de mobilisation des parents ». Cette action vise à accompagner l'appropriation d'un lieu de rencontre lisible et ouvert dans l'espace public dit « la place », associant toutes les familles du quartier. Ce lieu permet d'encourager les familles dans des dynamiques de solidarité, ce qui permet ainsi de rompre l'isolement de certaines d'entre-elles face à des problématiques socio-éducatives. Il s'agit d'animer cet espace par des activités, notamment une ludothèque à ciel ouvert.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Culture 2+** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Paphèques ». Cette action vise à faciliter les relations entre les familles de culture étrangère et l'institution scolaire, ainsi qu'entre les différentes familles fréquentant les écoles.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'**Association Jeunesse Éducation** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Lutte contre le décrochage scolaire : médiation scolaire pour collégiens et lycéens mis à pied ». Cette action vise à contribuer à la réintégration des élèves dans les établissements scolaires et à prévenir les exclusions à travers des rencontres régulières avec le jeune et sa famille.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Solidarité Internationale des Femmes Autonomes et Démocrates** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « École des parents ». Cette action vise à développer des cours hebdomadaires de français, d'arabe, d'initiation à l'informatique et des échanges sur les questions liées à l'intégration, l'éducation des enfants, l'école, le fonctionnement de la société française, le rôle des institutions et leur fonctionnement.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Atelier Educatif Culturel et Sportif – AECS** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Réussite éducative par la création artistique ». Cette action vise à aider des enfants et des adolescents à retrouver sens et motivation dans les apprentissages en utilisant des supports ludiques et alternatifs, à les aider à prendre conscience de leur potentiel et développer des compétences, et les impliquer dans la construction de leur parcours. Elle propose d'accompagner un groupe de 12 à 15 jeunes dans un processus de création artistique, au travers d'ateliers de pratiques artistiques dans l'espace public et dans le local de l'association et en associant les parents, notamment par un soutien à leur fonction éducative.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Carrefour 14** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accueil relais collège ». Cette action vise à favoriser l'accrochage scolaire, l'épanouissement et l'autonomie des jeunes en plaçant les parents au cœur du dispositif afin de les soutenir dans leur fonction éducative.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Centre Epinettes Famille Insertion Accueil - CEFIA** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Jeunesse

Citoyenne ». Cette action vise à sensibiliser un jeune public aux questions de citoyenneté en proposant des activités qui interrogent et valorisent cette notion. La réflexion mènera à l'organisation d'un séjour citoyen construit par un groupe de jeunes.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Crée ton avenir !** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Stages en mains TPE / PME, découvre ton territoire ». Cette action vise à aider les jeunes dans leur orientation et leur insertion professionnelle par un programme pédagogique composé d'ateliers sur la découverte du monde professionnel et la mise en situation via des stages en entreprise.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **CRESCENDO** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Jeunes en projet ». Cette action vise à accompagner les jeunes collégiens, de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, dans une démarche de projet collectif en construisant des actions et des événements.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Culture et Bibliothèque pour tous** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accompagnement des parents pour les lectures de leurs enfants ». Cette action vise à renforcer la parentalité en insérant le livre et la pratique de la lecture à haute voix comme vecteur d'une relation nouvelle entre parents et enfants.

Une subvention d'un montant de **5500 euros** est accordée à l'association **Culture Prioritaire** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Culture générale et culture des métiers pour des jeunes ». Cette action vise à favoriser la réussite des jeunes et leur ouverture culturelle et citoyenne. Cette action repose sur l'alternance de séances interactives et de sorties extrascolaires. L'association propose aux jeunes de classes de 3<sup>ème</sup> à la terminale des parcours autour de 2 axes complémentaires de la scolarité : la culture générale et la culture des métiers.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Des Jeunes et des Lettres** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé «Un tremplin pour l'avenir, parcours responsable de culture générale et de découverte de métiers variés ». Cette action vise à favoriser la réussite scolaire des lycéens à travers l'acquisition des différentes compétences : culture générale, esprit critique, découverte des métiers et du monde du travail tout en promouvant le dialogue parents / enfants.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Francophonie et Cultures Partagées** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accueil social femmes du quartier ». Cette action vise à proposer un accueil social de proximité favorisant l'accompagnement et l'autonomie des femmes, à travers des permanences et des partenariats avec le réseau local dans les domaines de la santé, de l'action sociale et de l'insertion professionnelle.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **GALANE** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « De l'Ombre à la lumière ». Cette action vise à proposer un accompagnement à la scolarité des enfants en lien avec les parents qui bénéficient

d'une remise à niveau des savoirs de base. Il s'agit de faciliter le suivi de la scolarité et de renforcer le lien parents /enfants.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **La Maison des Fougères** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Petit manuel des trucs et astuces des parents ». Cette action vise à concevoir de manière collective un livre en valorisant la parole des parents et leurs compétences afin d'aborder les problématiques liées à la parentalité.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **L'Eléphant Ose** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Ateliers Parents-Enfants et projet pédagogique scolaire et extra-scolaire : Emama ». Cette action vise à proposer des ateliers créatifs, d'initiation pédagogique sur la thématique des métiers d'art aux enfants et à leurs parents. Un Festival, en partenariat avec Les Journées de l'Artisanat à Belleville, dans la continuité de l'édition 2017, clôturera l'année.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Mains Agiles** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accompagnement à la scolarité et lien social ». Cette action vise à proposer une offre éducative périscolaire de grande proximité et à inciter la participation des familles à la vie locale, dans le quartier Paul Bourget – Rosny Aîné, actuellement en projet d'aménagement urbain.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Mon œil !** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Le Labo : Laboratoire d'analyse et de création autour de l'image dans notre société ». Cette action vise à proposer aux jeunes du quartier des Amandiers de se retrouver chaque semaine pour la préparation et la réalisation d'un documentaire sur l'histoire récente du quartier. Ils en écriront le scénario et rencontreront des professionnels de l'image afin de mieux saisir les enjeux et les possibilités d'un documentaire.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **One, Two, Three... Rap !** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Apprentissage de l'anglais via la culture urbaine et le Hip Hop américain ». Cette action vise à promouvoir l'apprentissage de l'anglais et à développer la qualité de l'expression orale et écrite par le biais d'ateliers gratuits utilisant le Hip Hop et la culture urbaine comme moyen pédagogique.

Une subvention d'un montant de **3400 euros** est accordée à l'association **Paradoxes** pour les projets intitulés :

- « Ateliers Bout de Chemin » (1500 euros – 19<sup>ème</sup> arrondissement). Cette action vise à proposer des ateliers collectifs d'écriture et de discussion pour des adolescents afin de partager les histoires personnelles de chacun et de renforcer les dynamiques de résilience.
- « Ateliers de Chemin de vie » (1900 euros – 20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes). Cette action vise à retracer, avec un intervenant professionnel, le chemin parcouru par

l'élève, dans sa vie et à l'école, pour connaître les points d'appui ou d'obstacle de son parcours.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Le Théâtre Forum : outil pour améliorer la communication non violente entre filles ». Cette action vise à sensibiliser les filles, les garçons, les parents et les professionnels à la question de l'égalité entre filles et garçons en déconstruisant les stéréotypes liés au genre. Il s'agit de renforcer les capacités d'écoute, d'empathie et d'échange chez les jeunes et d'inciter les parents et les adolescents à mieux communiquer entre eux.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Réussir Moi Aussi** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Je prépare ma période de stage(s) – collègues / lycées professionnels ». Cette action vise à proposer des sessions d'ateliers, en amont de chaque période de stage, en utilisant des supports pédagogiques, ludiques et variés.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Réussir Paris 18** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Activités culturelles et sportives ». Cette action vise la réduction du décrochage scolaire et sportif chez les jeunes joueurs de football, en leur proposant des activités culturelles, éducatives et sportives pendant les vacances scolaires.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Sporting Club Universitaire de France – SCUF** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Promouvoir la réussite éducative et renforcer le lien social comme levier de citoyenneté ». Cette action vise à proposer de l'initiation au rugby, et plus généralement aux valeurs du sport, aux élèves de classes élémentaires. Un tournoi conclut le cycle de rencontres sportives réunissant familles et équipes pédagogiques.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Zup de Co** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Gommer les inégalités avec le tutorat solidaire de ZUP de CO à l'école Alain Fournier ». Cette action vise à accompagner, sous la forme d'un tutorat individuel et collectif par des étudiants bénévoles et volontaires en Service Civique, des élèves en difficultés de CE2, CM1 et CM2. Un étudiant bénévole ou volontaire accompagne le même élève tout au long de l'année.

## 2 - Sécuriser les parcours professionnels

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies - ATNT-18** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Cyber Emploi /2 plateformes – 2 réussites ». Cette action vise à aider les habitants du quartier Amiraux Simplon, éloignés du développement actuel de l'informatique, à se former et à s'approprier l'outil informatique et l'environnement web liés à l'emploi.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **CERAF Solidarité** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Un coach pour l'emploi ». Cette action vise à permettre aux femmes du quartier d'acquérir de l'autonomie dans les techniques de recherche d'emploi afin de trouver un emploi stable.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Citoyennes interculturelles de Paris 20 – CIP 20** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Lieu de transmission et d'orientation pour les jeunes filles et garçons ». Cette action vise à proposer la découverte du monde de la création d'activité économique solidaire et de la restauration à des jeunes en parcours d'insertion et de création d'activités. Un suivi socioprofessionnel est assuré par la Mission locale en amont et en aval du projet.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Espace 19** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Formation d'accès à la qualification en petite enfance ». Cette action vise à former des habitants des quartiers populaires afin qu'ils puissent intégrer un emploi dans le domaine de la petite enfance (remise à niveau, formation dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, préparation aux examens d'entrée en CAP petite enfance, etc...).

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Groupe SOS Jeunesse** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Teame.75 - Travail Entrepreneurial pour la Mise à l'Emploi ». Cette action vise l'insertion professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi. Ils deviennent « patrons » d'une entreprise coopérative éphémère qu'ils créent et gèrent durant 6 mois, avec l'accompagnement d'un conseiller en insertion professionnelle les 3 derniers mois.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Ile du monde** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Repérage et mise en valeur des porteurs de savoir-faire traditionnels parmi la population migrante ». Cette action permet d'inscrire des porteurs de savoir-faire traditionnels, en lien avec les partenaires locaux, dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Impulsion Carrière Emploi** (20<sup>ème</sup> arrondissement–Les Portes) pour le projet intitulé « Permanence Emploi à Python-Duvernois ». Cette action vise à accompagner les chercheurs d'emploi et de formation.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **La MaiZon** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accompagnement à la recherche d'emploi ». Cette action vise à accompagner les demandeurs d'emploi en leur apportant une méthodologie et des outils dans leur recherche.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Langues Plurielles** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Mod'Action Français de la mode et de la couture ». Cette action vise à proposer des cours de français liés au développement des compétences professionnelles autour des métiers de la mode aux couturiers en parcours

d'intégration du quartier. Elle s'inscrit dans le cadre du projet de soutien et de développement de la filière mode dans le quartier de la Goutte d'or porté par le Pôle Territorial de Coopération Economique "Les Gouttes d'Or de la Mode et du Design".

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Ligue d'Improvisation Française d'Ile-de-France – LIFI** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Confiance Emploi ». Cette action vise à proposer des ateliers de théâtre d'improvisation pour des personnes éloignées de l'emploi, leur permettant ainsi de gagner en confiance en soi et de travailler sur les savoirs-être pour préparer, notamment, des entretiens professionnels.

Une subvention d'un montant de **5500 euros** est accordée à l'association **Parcours le monde IDF** (2000 euros – 11<sup>ème</sup> arrondissement / 3500 euros – 19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Osez l'international ! pour les jeunes parisiens ». Cette action permet à des jeunes issus des quartiers prioritaires d'accéder à des expériences en Europe et dans le monde afin d'élargir leur vision, en vue, notamment de leur insertion professionnelle.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Réussir Moi Aussi** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « J'accède à un métier, concrètement ». Cette action vise à préparer concrètement les personnes à la reprise d'une formation ou d'un emploi, à travers une remobilisation par des ateliers animés par une personne formée au coaching.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Tremplin Théâtre des Trois Frères** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Recherche d'Expression Libre pour l'Insertion, l'Emploi et la Formation ». Cette action vise à aider les demandeurs d'emploi, de plus ou moins longue durée, à établir un premier diagnostic de leur situation et à construire un nouveau projet professionnel.

### 3 - Prévenir les situations de précarité

Une subvention de **3000 euros** est accordée à l'**Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des malades addictifs – ACERMA** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Je / Collectif Prévenir les situations de précarités ». Cette action vise à l'accompagnement à la réinsertion et à la prévention des risques chez les jeunes en travaillant sur le thème de la citoyenneté.

Une subvention de **2000 euros** est accordée à l'association **Antanak** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ecrivain Numérique Public ». Cette action vise à accompagner des personnes pour des démarches dématérialisées à caractère privé, administratif ou professionnel.

Une subvention de **3000 euros** est accordée à l'association **ARBOR** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Action de soutien et de remobilisation : "Trouver un chemin" ». Cette action a pour objectif de permettre aux habitants les plus vulnérables de retrouver le chemin de la formation, de l'emploi et, si nécessaire, de renouer avec un parcours de soin. Il s'agit de proposer un accompagnement reposant sur des entretiens réguliers.



Une subvention de **3000 euros** est accordée à l'association **Archipelia** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Seniors en actions : agir et vieillir ensemble ». Cette action vise à proposer des activités collectives et une aide individualisée aux séniors : mémoire et activités corporelles dans le cadre de la prévention des accidents domestiques, conférence santé, activités inter-génération, ateliers média et informatique, orientation vers les dispositifs d'aide au maintien à domicile.

Une subvention de **1000 euros** est accordée à l'association **ASFM / YACHAD** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées ». Cette action vise à repérer et à recréer du lien avec des femmes isolées en réalisant un travail de médiation. L'association propose un premier niveau d'accompagnement social vers les ressources locales et le droit commun pour que les femmes puissent accéder à leurs droits. Enfin, des groupes de paroles sont organisés pour favoriser leur sociabilisation.

Une subvention de **1000 euros** est accordée à l'association **Association Générale des Familles des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accès au droit pour faire face aux difficultés budgétaires et aux litiges de la vie courante ». Cette action vise à mettre en place des temps de conseils, accompagnés de spécialistes, sur différentes thématiques : litiges de la vie courante (consommation, logement), difficultés budgétaires et surendettement. Il est également prévu qu'un écrivain public soit présent.

Une subvention de **1000 euros** est accordée à l'association **Robert DESNOS** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Médiation sociale ». Cette action vise à proposer aux habitants une permanence pour bénéficier d'une écoute et d'une aide pour leurs démarches administratives de divers types (logement, emploi, santé...).

Une subvention de **2500 euros** est accordée à l'association **CABEMPLOI** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Atelier conseil en image et développement personnel à destination des habitants ». Cette action vise à proposer des ateliers permettant aux habitants de travailler sur leur image, leur savoir-être afin qu'ils puissent se valoriser et avoir une meilleure estime d'eux, notamment pour aborder plus sereinement des entretiens professionnels.

Une subvention de **3000 euros** est accordée à l'association **Chaussettes Orphelines** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Quand créativité rime avec solidarité ». Cette action vise à revaloriser des personnes isolées socialement par la pratique de la couture dans leurs ateliers de création et d'apprentissage des techniques de l'artisanat textile.

Une subvention de **1000 euros** est accordée à l'association **Collectif Café Culture Cuisine - 4C** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Les ateliers culinaire et conférences du 4C ». Cette action vise à sensibiliser à la nutrition, à communiquer sur les aliments sains et à rompre l'isolement des publics précaires au travers d'ateliers culinaires et de conférences.

Une subvention de **2000 euros** est accordée à l'association **Comité Actions Logement** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accompagner dans l'accès aux droits liés à l'habitat ». Cette action propose un accueil et des permanences hebdomadaires pour un

accompagnement individuel et collectif autour de la prévention des expulsions, des visites au domicile pour des signalements d'insalubrité, de la dénonciation de discriminations et d'un suivi spécifique des familles monoparentales.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Club Recherche et Loisirs 10 – C.R.L. 10** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Les Petits Poètes – Espace Famille et Parentalité ». Cette action vise à renforcer le lien parents-enfants en proposant des ateliers réguliers et également à favoriser la rencontre et l'échange entre parents du quartier.

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'association **Ensemble et solidaires – Union Nationale Retraités et Personnes âgées** pour les projets intitulés :

- « Prévention des chutes et accès aux droits pour les personnes âgées » (2000 euros – 11<sup>ème</sup> arrondissement). Cette action vise à proposer des permanences hebdomadaires dédiées aux droits sociaux en lien avec la retraite, ainsi que des ateliers de gymnastique hebdomadaires axés sur la prévention des chutes. Elle est mise en œuvre prioritairement dans les résidences seniors ainsi que les résidences sociales du quartier.
- « Seniors dans la cité » (4000 euros – 20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers). Ce projet vise à adapter les actions de prévention de santé aux populations vulnérables, à prévenir le non-recours aux droits sociaux en lien avec la retraite et la dépendance et la perte d'autonomie par l'exercice physique, la stimulation cognitive et l'alimentation. Il se décline à travers des permanences et des temps collectifs.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Equipe Saint-Vincent Déclic Alpha** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Emploi et lien social avec accueil de jeunes enfants ». Cette action vise à proposer un accueil pour jeunes enfants afin de lever les freins à la participation aux ateliers d'apprentissage du français oral et écrit, notamment pour les parents qui rencontrent des difficultés de modes de garde.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Halaye** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accompagner les publics en situation de précarité à l'usage numérique ». Cette action vise à proposer aux habitants des ateliers d'initiation à l'usage du numérique et également des permanences d'aide pour les démarches administratives dématérialisées, en lien avec des structures sociales.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Joséphine pour la beauté des femmes** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Beauté Inclusive ». Cette action permet à un public de femmes en situation de précarité de travailler sur l'estime de soi et la confiance en elle, à travers leur beauté, pour les aider, notamment dans leur insertion socio-professionnelle.

Une subvention d'un montant de **7500 euros** est accordée à l'association **La Compagnie par Has'arts** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Lire en délire, semaine du livre

solidaire dans le quartier Fontaine au Roi ». Cette action vise à mettre en place la 10<sup>ème</sup> édition de l'événement "Lire en Délire" comprenant de nombreux partenariats avec les écoles, les acteurs locaux et l'association éditrice, Lire c'est partir. A travers un programme d'une semaine, elle contribue à répondre aux difficultés de maîtrise de la lecture et à valoriser la culture du livre.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Le Picoulet** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accueil de proximité dans les parcours d'insertion professionnelle ». Cette action vise à organiser des matinées régulières d'informations à destination des personnes en parcours RSA suivies à l'Espace Parisien pour l'Insertion (EPI), habitantes du quartier. Cet accueil sera dédié à la présentation des ressources du quartier, associée à un parcours de visite des acteurs locaux afin de favoriser la mise en lien.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Les Equipes d'Amitié** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Un moment pour soi ». Cette action vise à proposer des activités qui aident à gérer le stress et à prendre soin de soi (relaxation, yoga du rire...).

## **Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier**

### 4 - Faire des espaces collectifs des espaces communs

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **4A4 DIX HUIT** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers intergénérationnels pour construire le grand défilé de la planète ». Cette action vise à sensibiliser, à l'école et hors l'école, des jeunes et leurs familles aux bons gestes à adopter pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les gestes pour le climat : entretien des jardins et d'un lombricomposteur, réflexions sur l'eau et le gaspillage par des ateliers intergénérationnels.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **A TOI THEATRE** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Village 0 déchet ». Cette action permet la mobilisation des associations locales et des habitants autour de projets de sensibilisation au tri, au recyclage et plus largement au développement durable.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **AOCSA La 20<sup>ème</sup> Chaise** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Jardins collectifs des Amandiers ». Cette action consiste à investir les habitants du quartier Amandiers dans la gestion de plusieurs jardins collectifs. Il s'agit de sensibiliser les habitants au compostage, au recyclage, au jardinage et à l'amélioration de leur cadre de vie, de favoriser la création de liens sociaux et, enfin, de mettre en synergie les 2 jardins pour étoffer le collectif d'habitants jardiniers.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Ateliers comme à la maison** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Passage à l'art ». Cette action vise à valoriser l'espace public par une manifestation culturelle et festive préparée en amont par les habitants lors d'ateliers artistiques.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Compagnie Résonances** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « La Parole n'a pas de couleur ». Cette action vise à promouvoir les valeurs républicaines du vivre-ensemble et de la laïcité en mobilisant des personnalités et des intellectuels autour du partage et de l'échange avec les habitants des quartiers populaires.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Coup de main** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « La Recyclerie ouverte sur le quartier ». Cette action vise à promouvoir la dynamique liée au réemploi des objets et à la consommation responsable à l'échelle du quartier.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Études et Chantiers d'Île-de-France** pour le projet intitulé « Animation et cohésion du quartier autour du vélo ». Par l'animation de l'atelier vélo solidaire Solicycle, cette action vise à proposer des séances d'autoréparation et à promouvoir le vélo comme mode de transport au quotidien. Les personnes sont accompagnées dans l'entretien de leur vélo par une équipe de mécaniciens en insertion et de bénévoles :

- 3750 euros (14<sup>ème</sup> arrondissement)
- 1250 euros (18<sup>ème</sup> arrondissement).

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Extramuros** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers de menuiserie participatifs ». Cette action vise à sensibiliser et à mettre en pratique le réemploi des déchets de bois dans le cadre de l'économie circulaire. Il s'agit de contribuer à l'amélioration du cadre de vie en s'appropriant son quartier et de créer du lien social en fédérant différents publics autour d'un projet commun.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Groupe de Recherche et d'Action auprès des Jeunes Adolescents de la Rue - GRAJAR** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Squares en Fête Chapelle » (2000 euros). Cette action vise à renforcer la cohésion entre les acteurs associatifs intervenant sur les différents squares pour les animations d'été et à favoriser la participation des habitants comme acteurs ressources.
- « Squares en Fête Amiraux Simplon » (2000 euros). Cette action vise à mettre en place des ateliers communs dans les squares des quartiers Amiraux-Simplon, Blémont et Poissonniers. Des moments festifs intergénérationnels (concerts, cinéma en plein air, etc...) seront organisés, précédés d'un travail de préparation en amont autour d'ateliers mobilisant des enfants et jeunes.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Halage** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Mobilisation d'un collectif d'habitants au sein du quartier Labori Clignancourt ». Cette action vise à créer une dynamique autour des jardins partagés de la résidence afin que les habitants s'approprient les lieux pour jardiner ensemble.

Une subvention d'un montant de **9000 euros** est accordée à l'association **La maison du Canal, Régie de quartier Paris 10** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Canal Solidaire 2018 » (5000 euros). Cette action vise à proposer des activités et des ateliers sur le thème du développement durable afin de sensibiliser les habitants au respect de leur environnement quotidien.
- « Les rendez-vous de la solidarité » (4000 euros). Cette action vise à rassembler habitants et acteurs de la vie locale lors d'événements conviviaux et à les impliquer directement dans une démarche solidaire.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **La Petite Rockette** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers de co-réparation de vélo en voie publique ». Cette action vise à proposer des ateliers de co-réparation en voie publique à destination des habitants du quartier. Ils permettront ainsi de faciliter l'échange de pratiques et la transmission des savoirs, de renforcer le lien social, d'augmenter l'ancrage territorial de l'atelier vélo et d'encourager la pratique du vélo comme moyen de transport écologique et durable.

Une subvention d'un montant de **4500 euros** est accordée à l'association **La Table Ouverte** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « La Friche et le Restaurant lieux d'échanges : jardinage, pétanque et thés pédagogiques ». Cette action vise à organiser, sur la friche et dans le restaurant des initiatives permettant de réduire l'isolement et de se faire rencontrer et se mélanger les populations du quartier (fabrication de jardinières et de bancs, tournois amicaux de pétanque, thés pédagogiques).

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Léo Lagrange** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Animation et vie de quartier ». Cette action propose, tout au long de l'année, des événements festifs et conviviaux construits avec les habitants afin de favoriser les liens entre voisins et de lutter contre l'isolement.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Les Jardins Numériques** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Les TICs pour tisser le lien social et espaces numériques de convivialité ». Cette action vise à accéder aux nouveaux outils, services et usages liés au développement des nouvelles technologies, par la mise en place de formations au plus près des habitants et en leur proposant des espaces numériques conviviaux.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **L'Intestine** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « La Permanence Chorégraphique Porte de La Chapelle / Persistance et déploiements ». Cette action vise, à travers la mise en place d'ateliers de création chorégraphique collectifs, à favoriser le bien-être et la réflexion sur les questions du vivre ensemble.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Mains Agiles** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Défilé costume du printemps » (2500 euros). Cette action vise à créer une dynamique importante pour le quartier en mobilisant, tout au long de l'année, les centres de loisirs et les associations locales pour organiser un évènement de défilé de printemps.
- « Ateliers nomades au service du lien social » (1000 euros). Cette action vise à proposer des ateliers créatifs au plus près des habitants. Ces ateliers ont lieu au sein des structures de proximité du quartier et permettent de créer du lien entre voisins.

Une subvention d'un montant de **1700 euros** est accordée à l'association **Maison 13 Solidaire** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Café'O quartier ». Cette action vise à favoriser le "bien vivre ensemble" dans les cités Bourget et Kellermann, à créer et/ou à renforcer les liens entre les habitants et au sein des familles en proposant des animations ludiques et une information sur les structures et les activités de proximité (stands en pieds d'immeuble).

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Moskova** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Fêtes de quartier et animation locale ». Cette action vise à animer le mail Belliard et tout le quartier Moskova à l'occasion de 3 fêtes populaires : la fête des cadeaux, talus mon mail et la fête de la musique qui réunissent toutes les générations et les catégories socio-professionnelles du quartier.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Ne Rougissez pas !** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « PICTAU 13II ». Cette action vise à impliquer les acteurs et les habitants de la cité pour l'embellissement de leur territoire. « Dessiner la Ville » permet de renforcer le lien social et de communiquer au-delà de la barrière des langues, en imaginant des outils créatifs et en créant un vocabulaire propre à un espace et à ses habitants.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Passerelles 17 – Régie de quartier** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Espace Public valorisé ». Cette action vise à améliorer le cadre de vie des habitants en les impliquant dans un projet collectif autour de l'embellissement du secteur de la Porte de Clichy (végétalisation, peinture de poteaux anti-stationnement, temps conviviaux). Il s'agit de valoriser les espaces délaissés, de sensibiliser les habitants au respect de l'espace public et de développer le lien social entre les habitants d'un même quartier.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Projets-19** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « La Maison Queneau : un espace associatif mutualisé au service des habitants du quartier ». Cette action vise à organiser la mutualisation d'un local d'activités et d'animations destinées aux habitants du quartier de la Porte de la Chapelle.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Régie de Quartier Fontaine au Roi** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers échange de savoirs et bricolage pour favoriser la rénovation par soi-même ». Cette action vise à organiser un atelier

par mois avec les habitants sur les thèmes suivants : plomberie, enduit, électricité et rénovation de meubles.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Retour Vert le Futur** (18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements) pour le projet intitulé « Atelier participatif de réparation de vélo ». Cette action vise à organiser des ateliers pour les habitants autour du vélo pour promouvoir des pratiques éco-citoyennes en matière de déplacement et de bricolage. Ces animations se font dans le cadre d'actions collectives dans le quartier Tristan Tzara.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Strata'j'm Paris** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Mettez du jeu dans votre quartier ». Cette action vise à créer des espaces de jeux éphémères sur l'espace public et des moments de découvertes culturelles en accès libre où toutes les générations peuvent échanger. Elle est proposée au public fréquentant plusieurs associations de l'arrondissement afin d'encourager les rencontres inter quartiers.

5- Développer l'éducation et la pratique artistique, culturelle tout au long de la vie et favoriser, par la médiation, l'accessibilité aux équipements publics et à l'offre culturelle, linguistique, sportive et de santé

Une subvention d'un montant de **8000 euros** est accordée à l'association **13 Pour Tous** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Ludopapothèque » (4000 euros). Cette action vise à renforcer le lien parents enfants en créant des moments ludiques et de détente entre familles. Il s'agit ainsi de favoriser l'épanouissement des rapports familiaux par le biais du jeu et de la lecture et de promouvoir le lien social en permettant aux parents d'échanger entre eux.
- « Pause-toi là » (4000 euros). Cette action vise à créer un véritable lieu de projets, d'échanges et d'expression. Il s'agit de procurer aux jeunes les outils de compréhension nécessaires à leur épanouissement personnel en favorisant le développement de l'autonomie, la prise de responsabilité, l'éducation à la citoyenneté et la valorisation des talents.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **4 A 4 DIX HUIT** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Ateliers culturels, artistiques et sportifs en maternelle » (1000 euros). Cette action vise à faciliter l'accès à la culture, à favoriser une mixité scolaire, sociale et à prévenir le décrochage scolaire. Le projet réunit les 4 écoles du quartier et comprend 2 ateliers d'initiation aux arts du cirque, 5 ateliers de musique, 2 ateliers de danse indienne, 2 ateliers de découverte de la musique et des danses brésiliennes, 1 atelier Baby judo et 1 atelier des Arts de la terre.

- « Territoire d'opéra à toi de jouer ! » (2000 euros). Cette action vise à rendre des jeunes, de 10 à 15 ans, acteurs d'un projet culturel en passant par la réalisation d'une comédie musicale.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **A Toi Théâtre** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers théâtre intergénérationnel ». Cette action vise à permettre l'accès à la pratique théâtrale pour toutes et tous.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Afrique Conseil** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Atelier sociolinguistique pour les travailleurs de rue des salons de coiffure ». Cette action vise une meilleure maîtrise de la langue française pour les travailleurs de rue des salons de coiffure afin de leur permettre une insertion sociale et professionnelle pérenne.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Antanak** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Dispositif OLAA - Ordinateurs en Libre Accès Accompagné » (2500 euros). Cette action vise à la mise à disposition d'une salle avec des ordinateurs en libre accès ainsi qu'un accompagnement assuré par des membres actifs de l'association. Toute personne peut être soutenue et aidée dans ses activités numériques, quels que soient la situation, le sujet ou l'outil utilisé.
- «Équiper les jeunes et familles d'ordinateurs portables» (2500 euros). Cette action vise à lutter contre la fracture numérique en donnant des ordinateurs portables performants à ceux qui en ont vraiment besoin : les lycéens, les étudiants, les jeunes et les familles isolées, mères célibataires.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **AOCSA La 20<sup>ème</sup> Chaise** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Jeunes en mouvement ». Cette action vise la coordination et l'animation d'un espace dédié à la jeunesse afin d'accueillir les jeunes du quartier sur des horaires adaptés, de rechercher de nouveaux partenaires jeunesse et d'animer ce réseau et de développer un nouveau point d'ancrage des jeunes afin de limiter l'occupation d'espaces publics et des halls d'immeubles, permettant ainsi d'améliorer les relations de voisinage.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Apertura** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Mon point de vue ». Cette action vise à favoriser l'accès à la pratique de la photographie en extérieur pour un public d'enfants en situation de handicap. Ce voyage itinérant dans l'espace urbain permet à ces enfants d'acquérir des connaissances de bases en photographie mais également de reprendre confiance en eux et d'améliorer leurs capacités à pouvoir entreprendre des activités artistiques et culturelles.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'**Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes - APSAJ** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Boxe éducative ». Cette action vise, dans le cadre de la prévention des rixes entre les jeunes des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements, de proposer une activité sportive de boxe



aux jeunes de plus de 11 ans. Celle-ci permet de travailler sur l'hygiène de vie, le rapport aux autres et de développer des valeurs telles que l'humilité, le courage et le respect.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Arsmedia** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « L'envol d'un papillon / Ré-enchanter la ville ». Cette action vise à la réalisation d'un kaléidoscope de récits filmés dans le quartier "Algérie", avec une artiste plasticienne, en impliquant les habitants pendant 6 à 8 mois.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Association Amumanti** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Passerelles socio-culturelles et sportives inter quartier ». Cette action vise à mettre en place des activités sportives en direction des habitants. Il s'agit de favoriser le lien social, le vivre ensemble et les liens parents-enfants pour une meilleure hygiène de vie.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Culture 2 +** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Accueil des enfants pour leur première scolarisation en France ». Cette action vise à mettre à la disposition des écoles des interprètes parlant la langue d'origine des familles, afin de favoriser l'inscription et l'entrée des enfants des familles primo-arrivantes dans les maternelles et élémentaires du quartier La Chapelle.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'**Association des Tunisiens en France** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers de socialisation pour l'autonomie ». Cette action vise à permettre l'autonomisation des personnes grâce à l'apprentissage de la langue française.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Khiasma** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Notre grande petite histoire ». Cette action vise à valoriser le quartier et à développer le lien intergénérationnel à travers le recueil d'archives photographiques.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Parcours** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Invisibles aventuriers ». Cette action vise à recueillir des témoignages de migrants résidant au foyer Gergovie et de personnes habitant le quartier pour créer une fresque géante. Cette dernière sera exposée dans divers lieux publics et donnera lieu à des temps d'échanges et à des conférences animés par le réseau associatif et des partenaires universitaires.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Solidarité Internationale Des Femmes Autonomes et Démocrates** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Atelier de Savoirs Sociolinguistiques (ASL) et aide administrative ». Cette action vise à développer des cours hebdomadaires de français et des ateliers culturels, informatiques ainsi qu'un accompagnement social des personnes.

Une subvention d'un montant de **9000 euros** est accordée à l'association **Atelier musical des Trois Tambours** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Développement d'activités et d'espaces de pratiques musicales amateurs favorisant la mixité ». Cette action vise à permettre aux enfants, mais aussi aux adultes, de s'initier à la pratique d'un instrument de musique

pouvant être mêlée à d'autres pratiques artistiques. Il s'agit de créer des rencontres autour de la musique et de participer à l'animation du quartier par l'organisation de concerts, d'ateliers.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Café Pernety** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Actions autour de la parentalité ». Cet espace de vie sociale, installé à proximité du quartier de veille, a développé des partenariats avec le collègue Giacometti et le club de prévention Jeunesse Feu vert pour proposer des actions aux jeunes et à leurs parents. L'association propose des conférences, des ateliers, un café-philosophie visant à informer, à échanger et à animer la vie familiale.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Canopy** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Escap-Art Senior ». Cette action vise à rompre l'isolement des personnes âgées du quartier par la mise en place de moments ludiques, conviviaux, de sorties culturelles et par la mise en place d'activités intergénérationnelles.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Carrefour 14** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Familles ensemble / ateliers parents enfants » (1500 euros). Cette action vise à favoriser la socialisation des enfants, les relations intra et interfamiliales et à soutenir les parents en proposant des ateliers deux fois par mois (peinture, comptines, littérature enfantine, jeux de construction, parcours de motricité,...).
- « Festival culturel Quartiers en cultures » (1000 euros). Cette action vise à valoriser les compétences, les talents cachés des habitants et du public du centre socioculturel. Le temps d'une journée festive, sur la nouvelle Place Alice Guy (devant la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs), les œuvres de ces artistes amateurs sont exposées et/ou présentées sous la forme de petits spectacles dans l'espace public.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Centre Epinettes Famille Insertion Accueil – CEFIA** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Atelier santé et bien-être » (2000 euros). Cette action vise à développer des actions qui facilitent l'insertion sociale, en organisant des ateliers pour améliorer l'estime et la confiance en soi (atelier santé, atelier gym, atelier beauté) ainsi que des cafés-rencontres où sont programmées des actions de prévention santé.
- « Ateliers créatifs » (2000 euros). Cette action vise à favoriser les initiatives et la participation des habitants du quartier en proposant des ateliers hebdomadaires de couture et de création. Ils permettent d'apprendre à coudre et confectionner des vêtements en redonnant vie à des vêtements usagés et de valoriser le travail des participants

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Compagnie Bouche à bouche** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Les Petites Conversations - Débattons dans les Rues ». Cette action vise à renforcer le lien social, à favoriser la mixité, à

toucher une population éloignée des pratiques culturelles et à redonner une place aux personnes âgées au sein d'un territoire en mutation.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Collectif ADM** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Aux Alentours ». Cette action vise l'élaboration, par un artiste d'un projet de médiation sur le quartier Moskova et au-delà, afin de sensibiliser les usagers des associations en apprentissage du français à la pratique artistique.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Collectif Indépendant de la Résidence Tanger** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Contribuer à l'orientation et à l'insertion sociale des 13-25 ans de la Cité de Tanger ». Cette action vise à proposer des activités aux 13-25 ans afin de les aider à construire leurs projets d'orientation scolaire et professionnelle. Des soirées de réflexion, des sorties, des découvertes sont notamment organisées, ainsi qu'un accès facilité au BAFA Citoyen.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Colombbus** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Passage Numérique ». Cette action vise à réduire l'exclusion sociale et l'isolement par l'échange autour d'apprentissages numériques.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Compagnie Abel** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Donne-moi la main - Un laboratoire de danse pour les parents et les enfants ». Cette action vise à proposer des ateliers de danse. Ceux-ci sont proposés aux parents avec leurs enfants, au sein du centre Emmaüs, pour faire découvrir ce lieu d'hébergement aux habitants à travers une pratique artistique.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Compagnie Avril Enchanté** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Egalité » (1000 euros). Cette action vise à permettre la création d'une pièce de théâtre par le recueil de paroles d'habitants de tous âges et de toutes origines.
- « Paroles » (1000 euros). Cette action vise à proposer des ateliers d'écriture et de théâtre à des personnes participant à des cours d'apprentissage du français.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Compagnie Check Points** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Cycle d'ateliers pour un public de migrants en apprentissage du français ». Cette action vise, à travers la mise en place d'ateliers de théâtre, à soutenir l'apprentissage du français pour des publics fragilisés par l'exil et l'éloignement du pays d'origine. Il s'agit de faciliter la reprise de confiance en soi et d'accéder à une pratique artistique et culturelle.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Compagnie Harmonieuse disposition** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Le parcours proposé aux enfants des écoles du quartier Amiriaux Simplon / Les Porte-voix ». Cette action vise à accompagner des élèves de CM1 et CM2 dans la découverte du patrimoine de leur

quartier grâce à des visites guidées théâtralisées et ponctuées de happenings joués dans l'espace public.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Compagnie Varsorio** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « WebTéléDanube ». Cette action vise à la réalisation de reportages mensuels en impliquant des habitants du quartier afin de valoriser les initiatives dans le territoire et de faire connaître des projets locaux.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Coordination Eau Île-de-France** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « L'eau, pour découvrir, apprendre et échanger ». Cette action vise à sensibiliser sur le rôle et la valeur de l'eau, à former aux éco-gestes, à favoriser la rencontre entre les habitants et à faire découvrir le quartier "au fil de l'eau" à travers plusieurs actions concrètes : fabrication de produits écologiques, jeux sur le parcours de l'eau, récits de contes sur l'eau, interventions dans des ateliers d'apprentissage du français et visites de lieux dédiés.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Comité de Quartier en Faveur du Développement - CQFD Bessières** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Organisation et animation de quartier ». Cette action vise à promouvoir l'animation du quartier, à travers différents événements (repas pour les personnes âgées, animations l'après-midi, soutien scolaire...) ouverts à tous les habitants.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Crescendo** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandier) pour le projet intitulé « Accompagnement d'un groupe de femmes ». Cette action vise l'accompagnement de femmes mobilisées sur des projets collectifs de loisirs et/ou de départs en vacances, qu'elles mènent à travers des actions d'autofinancement (organisation d'évènements, ventes...). Des liens de solidarité et d'entraide émergent à travers ce groupe et font avancer leurs problématiques personnelles.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Dixlesic and Co** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Eclats de rire, ateliers YouTubeurs ». Cette action s'articule autour d'actions qui permettent aux participants de s'exprimer, de dialoguer et de découvrir les univers professionnels de l'audiovisuel et du numérique à travers la création, la production et la mise en ligne, sur une chaîne Youtube, de vidéos de scènes humoristiques.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Double Face** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Davout à nous, une WebTV interactive sur le quartier de la Tour du Pin ». Cette action vise à promouvoir l'éducation à l'image et à sensibiliser les jeunes à l'analyse des médias et des réseaux sociaux, à travers la construction et la réalisation de petits formats audiovisuels par petit groupes de tournage et la diffusion d'un film au sein du quartier.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Etonnant cinéma** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Parlons tout court ». Cette action vise à

favoriser l'apprentissage du français grâce à la projection de courts métrages qui deviennent ainsi un outil pédagogique.

Une subvention d'un montant de **7500 euros** est accordée à l'association **Fabrication Maison** pour les projets intitulés :

- « Les Soleils de la Cité-Rouge » (2000 euros – 19<sup>ème</sup> arrondissement). Cette action vise, à travers des ateliers artistiques, à valoriser les habitants de la cité des Chauffourniers et à réaliser un travail graphique permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants.
- « Chantiers graphiques » (3000 euros – 20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes / 2500 euros – 19<sup>ème</sup> arrondissement). Cette action vise à faire vivre l'identité graphique et collective du quartier en véhiculant une image positive du territoire et de ses ressources, par une synergie collective et créative.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Femmes du monde, femmes du quartier** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Participation citoyenne des femmes, droits culturels et parentalité ». Cette action vise à soutenir les femmes habitantes de la cité Bonnier dans leur participation à la vie citoyenne et conviviale du quartier.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Français Langue D'accueil** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Activités socioculturelles favorisant la maîtrise du français ». Cette action vise à favoriser l'apprentissage de la langue française et l'insertion sociale et culturelle des personnes au travers d'activités socioculturelles et de sorties.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Français pour l'insertion sociale et professionnelle en Europe** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers de Lecture à Voix Haute pour l'apprentissage du français et l'insertion sociale ». Cet atelier est un complément à des cours de français classiques dont l'objectif est l'insertion des publics migrants dans le milieu social et professionnel.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Francophonie et cultures partagées** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers pratiques et récits de vie ». Cette action vise à mettre en œuvre 3 types d'ateliers au cœur desquels l'usage du français est mis en pratique : Ateliers de transmission - création et recyclage - pour les femmes ; ateliers pour des enfants de 6 à 12 ans ; ateliers d'activités manuelles et ateliers de préparation du concours « Ecrire pour être libre » prenant appui sur des récits de vie.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Frichti Concept** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Danser au Buisson #1 » (1000 euros). Cette action vise à développer des cours de danse, en partenariat avec le centre Emmaüs, aux résidents et aux habitants, en

intérieur et dans le quartier pour favoriser le vivre ensemble grâce à une pratique artistique commune.

- « Danser au Carré #3 » (1500 euros). Cette action vise à inviter les habitants, notamment les adolescents et jeunes, les usagers mais aussi les travailleurs du quartier du Carré Saint-Lazare, à s'approprier leurs espaces publics quotidiens grâce à la danse et à l'expression corporelle.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Récup' et Biodiversité à Bédier » (2500 euros). Cette action vise à favoriser la circulation des publics entre les différents "pôles d'activité" du quartier. Il s'agit de les sensibiliser, de créer du lien intergénérationnel et de les faire contribuer à la réduction des déchets pour favoriser la biodiversité urbaine.
- « + de biodiversité pour mon quartier ! » (1000 euros). Cette action vise à rendre les jeunes acteurs de leur découverte de la biodiversité de proximité et également de leur faire vivre une expérience de démocratie participative en partageant leurs idées d'amélioration avec les élus et les habitants.

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'association **Home Sweet Mômes** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Rue aux enfants du quartier Goutte d'or sud ». Cette action consiste à fermer temporairement à la circulation motorisée plusieurs rues pour permettre aux enfants et à leurs parents de jouer en toute sécurité et de se réapproprier l'espace public. Diverses animations sont prévues pour métamorphoser la rue au mois de septembre 2018. Cela s'inscrit dans le cadre de l'opération "Tous mobilisés pour la Goutte d'Or sud".

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **La Bande à Godot** pour les projets intitulés :

- « Moi, Mon quartier, Ma Ville... / Groupe de Parole et de Théâtre » (2000 euros – 19<sup>ème</sup> arrondissement). Cette action vise à proposer des ateliers de théâtre à des habitants éloignés des ressources culturelles en leur permettant de travailler sur la langue française, la culture théâtrale classique et l'expression orale.
- « Cyrano » (3000 euros – 18<sup>ème</sup> arrondissement). Cette action vise à lutter contre les discriminations physiques dans différentes cultures.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **La Comédie des Anges** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Quartiers en poésie / le regard et le temps ». Cette action vise à soutenir les jeunes en décrochage scolaire et leurs parents, à travers la réalisation d'un livre qui met en miroir photos du quartier et poèmes des participants et des expositions au sein du quartier.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **La Compagnie du Son des Rues** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Stages d'initiation à la pratique documentaire pour des jeunes de 11 à 16 ans ». Cette action vise, au travers d'une initiation à la pratique documentaire, à interroger la participation citoyenne des jeunes tout en favorisant la rencontre entre jeunes de différents quartiers.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **La Compagnie par Has'Arts** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Les rendez-vous Manga - cycle découverte de la culture manga à la Fontaine au roi ». Cette action permet à un groupe de jeunes de 13 à 16 ans de suivre un parcours autour de la culture manga incluant diverses pratiques artistiques (écriture, dessin, doublage, fabrication d'accessoires) et des sorties (salon du livre, Japan Expo).

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **La Fabrique des Petits Hasards** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Théâtre et proximité / Intergénérationnel et citoyenneté ». Cette action vise à rassembler un public intergénérationnel autour d'un projet de création artistique. Elle s'inscrit dans une dynamique locale en proposant de nombreux partenariats avec les structures culturelles de l'arrondissement et des portes ouvertes pour les habitants.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **La Fabrique Documentaire** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Ciné-Voisins 2018 ». Cette action vise à sensibiliser à l'altérité culturelle et à faire vivre les cours et pieds d'immeubles à travers la projection de films en plein air sur le thème "être différent et faire ensemble".

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **La scène des muses** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Chorale participative ». Cette action permet à des femmes issues de cultures différentes de s'initier à la chanson lyrique. Les chansons sont proposées par les participantes dans leur langue d'origine et adaptées par le professeur. L'objectif est de donner confiance aux participantes tout en créant un collectif solidaire ouvert à différentes cultures.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Label Récup'** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers Récup' créative dans la Cité des Chauffourniers ». Cette action vise à la sensibilisation des habitants au réemploi des matières et à la protection de l'environnement, tout en stimulant leur créativité, au travers d'ateliers leur permettant de créer des objets de décoration et des œuvres d'art à partir de "déchets" (plastique, cartons, tissus...).

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **L'Aire à Mots** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Atelier récréatif d'écriture inventive, d'arts plastiques et visuels (enfants) : objectif livre » (1000 euros) : Cette action vise à proposer un atelier d'écriture en faveur d'enfants âgés de 7 à 11 ans.

- « Atelier d'écriture inventive; d'arts plastiques et visuels (jeunes) : objectif livre publié » (2000 euros) : Cette action vise à proposer un atelier d'écriture pour valoriser la sensibilité, l'expression personnelle à travers le champ de l'écrit et à établir des passerelles entre écriture et d'autres formes d'expression.
- « Ateliers socio- linguistiques un accompagnement linguistique, culturel et social » (1000 euros) : Cette action vise à proposer des cours de français aux habitants souhaitant mieux maîtriser la langue pour leur autonomie dans la vie quotidienne.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **L'Art et la vie** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Médiation artistique et culturelle: "L'art est un levier citoyen" ». Cette action vise à promouvoir la pratique d'activités culturelles à travers deux types d'ateliers : les ateliers d'expression libre et les ateliers dirigés.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **L'Assoce** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Activités du samedi : Ateliers jeunesse et Ludothèque familles ». Cette action vise, dans un premier temps, à pérenniser les ateliers chant et danse qui se font en partenariat avec le Conservatoire d'arrondissement, et dans un second temps, à développer une ludothèque ouverte la journée du samedi.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'**Association pour la Formation et l'Intégration des Familles – AFIF** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Atelier de médiation socio-éducative et socioculturelle sur le quartier Nationale ». Cette action vise à favoriser l'insertion sociale d'un groupe de femmes en leur transmettant des outils pour leur faciliter la compréhension de l'école, du système scolaire et des services sociaux (mise en place de visites d'équipements, de rencontres de partenaires, d'ateliers d'expression).

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **La Petite Rockette** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Stage d'apprentissage à la pratique du vélo ». Cette action vise à promouvoir la 'remise en selle' chez des adultes éloignés de la pratique du vélo ou à favoriser l'apprentissage du vélo pour des personnes qui n'en ont jamais fait. Il s'agit de permettre la prise d'autonomie et d'aisance dans les déplacements et l'accès à un mode de transport économique, pratique, silencieux et accessible à tous.

Une subvention d'un montant de **2500 euros** est accordée à l'association **Le fil de soie** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Projet Sensibilisation aux arts du cirque ». Cette action vise à sensibiliser aux arts du cirque et du spectacle vivant les habitants du quartier de la Porte de Vanves. Plusieurs ateliers, stages et spectacles sont ainsi proposés tout au long de l'année.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Le Mystère Bouffe** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ici Même : Mon quartier, Notre patrimoine ». Cette action vise à proposer des ateliers artistiques utilisant plusieurs média (photo, théâtre, arts plastiques...) permettant ainsi aux habitants de mieux s'approprier leur quartier et de le valoriser.



Une subvention d'un montant de **9500 euros** est accordée à l'association **Le Petit Ney** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Espace Culturel de Proximité et éducation à la culture ». Cette action vise à favoriser et à développer l'accès à la culture en proposant une programmation diverse et variée de spectacles, d'ateliers de pratiques culturelles accessibles aux habitants.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Le Plus Petit Cirque du Monde - Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Cirque au service de la prévention ». Cette action vise à donner accès à une activité artistique aux jeunes du quartier Interne Loëb pour éveiller leur curiosité, améliorer leur cadre de vie et établir un lien avec leurs famille.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Le tatou Théâtre** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Conté, partagé, Contes interactifs du monde ». Cette action vise à proposer des contes provenant du monde entier à domicile, dans les espaces socioculturels, dans les cours de langue française pour adultes. Ces contes sont interactifs et animés par des comédiens qui invitent les spectateurs, petits et grands, à participer à l'histoire en devenant personnage ou en prenant part au récit. Les habitants invitent leurs voisins chez eux pour les séances de conte à domicile.

Une subvention d'un montant de **4500 euros** est accordée à l'association **L'éclaboussée** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Artistes chorégraphiques et personnes âgées dans la ville "Habiter son corps, habiter les lieux" ». Cette action vise à permettre la pratique de la danse et à créer du lien pour des personnes âgées. Portée par des artistes professionnels et prenant ancrage dans un club séniors et le centre social Rosa Parks, elle se composera de différentes actions: pratique régulière de la danse (répétitions des fanfares chorégraphiques), avec des présentations dans des quartiers parisiens différents ; diffusion du documentaire "Chaque instant".

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Les Amis de Kelbongo** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Actions d'éducation populaire sur les thèmes de l'alimentation, l'agriculture et l'environnement ». Cette action vise à créer des espaces de rencontre et d'échanges autour de l'alimentation.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Les amis de La Maison Verte** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers de socialisation et d'aide à l'autonomie pour des femmes non francophones ». Cette action vise à favoriser l'intégration des femmes non francophones par le biais de l'apprentissage de la langue française et d'un travail sur leur accès aux droits.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Les jeunes en place** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Habitants et jeunes s'impliquent dans la vie de leur quartier ». Cette action vise à mobiliser les jeunes autour de divers projets : organisation d'évènements, web radio, ateliers musicaux et à favoriser, par ce biais, une citoyenneté active et une participation à la vie de quartier.

Une subvention d'un montant de **8500 euros** est accordée à l'association **Les petits débrouillards Ile-de-France** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Arts et sciences Porte de la Chapelle » (4000 euros). Cette action vise à favoriser l'intérêt des jeunes pour les sciences et techniques à travers des ateliers en plein air sur le thème des arts et des sciences.
- « Sciences sur mails » (4500 euros) : Cette action vise à animer et à occuper, de façon régulière, les espaces publics à travers la pratique d'activités culturelles et scientifiques.

Une subvention d'un montant de **3600 euros** est accordée à l'association **Les quatre horizons** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Ateliers d'expressions culturelles en direction des jeunes » (1000 euros) : Cette action vise à proposer aux jeunes du quartier Sainte-Marthe des ateliers d'expression culturelle ainsi que des sorties culturelles.
- « Fêtes et animations multiculturelles du Quartier Sainte-Marthe » (2600 euros) : Cette action vise à organiser des événements festifs et des ateliers culturels afin de favoriser le lien social, la convivialité, la solidarité et le vivre ensemble au sein du quartier.

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **L'île aux langues** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Parcours de "français numérique" à visées transverses » (2000 euros) : Cette action vise à favoriser l'intégration de personnes avec des parcours migratoires par le biais de l'apprentissage de la langue, en utilisant notamment les outils numériques.
- « Projet de livret "J'apprends le Français dans le 18<sup>ème</sup>" » (2000 euros) : Cette action vise à favoriser l'intégration de personnes avec des parcours migratoires par le biais de l'apprentissage de la langue, en leur permettant de découvrir leur arrondissement et les différentes ressources qu'il offre : culture, accès aux droits ... Un livret sera créé pour diffuser en "français facile", la connaissance de ces ressources locales.

Une subvention d'un montant de **4500 euros** est accordée à l'association **L'Oiseau à Lunettes** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Financer un projet intergénérationnel / multiculturel autour des contes du monde et des arts numériques ». Cette action vise à valoriser la transmission des langues et des cultures à travers les contes de toutes origines et à initier les enfants à la création sonore en utilisant les technologies numériques.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **M111** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Café solidaire et culturel qui crée du lien social ». Cette action vise à redynamiser le quotidien et l'environnement des habitants, tout en créant du lien social sur le territoire à travers un lieu de transmission artistique et culturel, un espace de co-working, un lieu dédié au numérique, un lieu de projections et enfin un lieu de convivialité.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Ma'ohi** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Atelier céramique pour enfants et adolescents ». Cette action vise à proposer, après l'école, aux enfants d'acquérir différentes techniques en poterie et en céramique.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Mémoire de l'Avenir** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Culture et insertion ». Cette action vise à proposer, en lien avec la Mission Locale et les équipes de prévention spécialisée Jeunesse Feu Vert, deux parcours d'ateliers artistiques de dialogue visant à remobiliser les jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle : « Imagine », l'atelier photo et vidéo et « Polaroid », l'atelier de roman graphique.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Move the Tables** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers d'anglais par le jeu ». Cette action vise l'insertion des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire via des ateliers d'anglais basés sur une pédagogie alternative innovante. Des liens avec des institutions culturelles peuvent être créés dans le but de permettre une expérience professionnelle dans le domaine de la culture.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Musiques et Cultures Digitales** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers LaboTrucs ». Cette action vise à proposer des ateliers créatifs autour de « l'artisanat numérique » (imprimante 3D, découpe laser, capteurs, électronique) et à sensibiliser le public visé, sous un angle ludique, à la culture des FabLabs et de l'innovation numérique.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Oasis 18** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Le quartier en fête ». Cette action vise à rassembler les habitants autour de trois temps forts durant l'année : un tournoi de foot en salle, un bal populaire et une scène hip-hop sur le mail Binet et une fête inter-associative avec un repas partagé et différentes animations.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Ombre en Lumière** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « À la croisée des regards ». Cette action vise à faire émerger les traces historiques, sociales et culturelles du Grand Belleville en donnant un espace de parole aux populations migrantes allophones, habitant ou travaillant dans le quartier.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Ook** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Réconcilier : patrimoine et balades photo publics précaires ». Cette action vise, à travers la mise en place d'ateliers de pratique photographique et de découverte de la ville, la resocialisation et la professionnalisation d'un public précaire et isolé.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Passerelles 17 - Régie de quartier** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « La fabrique du lien ». Cette action vise à développer la cohésion sociale du quartier en

favorisant la rencontre entre différents publics. Il s'agit de proposer d'organiser des temps de rencontres réguliers entre habitants, de développer des services aux habitants (Circu'livres, Bricothèques...) et d'organiser des balades pour découvrir le quartier ou des initiatives habitantes.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Pazapas Belleville** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Pazapas Théâtre ». Cette action vise à mettre en situation, par le jeu théâtral, des jeunes filles et des jeunes garçons du quartier afin de pouvoir s'exprimer, débattre, libérer leur parole et ainsi leur permettre de mieux appréhender les situations de vie qu'ils seront amenés à vivre.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Pièces Montées** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Cabarets de découverte culturelle, d'écriture et d'échanges citoyens ». Cette action vise à promouvoir l'offre culturelle parisienne par le biais de soirées d'échanges, de rencontres, d'écriture, en lien avec les structures culturelles du quartier.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Relief** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Les habitants créent la charte de bon voisinage ». Cette action vise à proposer la réalisation de « chartes de bon voisinage » sous forme de bande dessinée ludique et dépersonnalisée, dont le contenu et la forme seront l'œuvre des locataires eux-mêmes, complétant ainsi les documents "administratifs" remis par les bailleurs à l'arrivée d'un nouveau locataire.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Réseau des acteurs de la dynamique ASL** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers sociolinguistiques "Parentalité-Santé-Nutrition" ». Cette action vise à proposer des Ateliers Sociolinguistiques en direction des femmes migrantes sur les questions de santé et de nutrition.

Une subvention d'un montant de **6000 euros** est accordée à l'association **Réseau Mom'artre** pour les projets intitulés :

- « Mom'Tolbiac : colis timbrés » (1000 euros – 13<sup>ème</sup> arrondissement). Cette action vise à renforcer l'implication des enfants et des familles dans la vie citoyenne de leur quartier en menant des ateliers et des actions autour du respect de l'environnement, de la lutte contre les préjugés et les discriminations et du lien social intergénérationnel.
- « Mom'Didot : les rendez-vous artistiques du square » (2000 euros – 14<sup>ème</sup> arrondissement). Cette action vise à favoriser les rencontres entre les résidents de tous âges et à accompagner les habitants dans l'appropriation des nouveaux espaces de leur lieu de vie.
- « Soutien à la parentalité au sein du quartier Python-Duvernois » (3000 euros – 20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes). Cette action vise à soutenir les parents, notamment les plus isolés, dans les différents temps éducatifs des enfants et à leur proposer des moments d'échanges et de convivialité.

Une subvention d'un montant de **5000 euros** est accordée à l'association **Robins des Villes** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Cartographier le Grand Belleville : les collégiens explorent et racontent leur quartier ». Cette action vise à proposer la co-création avec des collégiens, de cartographies sensibles lors d'ateliers en temps périscolaire.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **Slam ô féminin** (13<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Des mots entre nous ». Il s'agit d'aller à la rencontre des habitants les plus isolés, en pied d'immeuble, pour les informer sur les ressources de leur environnement, via des formes d'expressions spontanées (crieur, mini-forums de rue...) et faire en sorte d'accéder les personnes aux activités culturelles voire aux services (sociaux, juridiques...) dont elles ont besoin.

Une subvention d'un montant de **3500 euros** est accordée à l'association **Solidarité Château-Rouge** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Ateliers Sociolinguistiques ». Cette action vise à proposer des "ateliers sociolinguistiques" à destination de personnes migrantes en recherche d'emploi.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **SOS Casamance** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Action d'accompagnement linguistique ». Cette action vise à favoriser l'apprentissage du français, l'accès aux droits et l'insertion sociale des personnes d'origine étrangère du quartier de la Goutte d'Or maîtrisant mal la langue française.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Starting-Block** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « Medias Locaux et Enjeux Globaux ». Cette action consiste à animer une webradio participative et citoyenne, qui propose à chacun de s'approprier un espace de parole, de débat, et de culture. Sa conception et sa réalisation sont entièrement co-construites par les résidents des foyers, les habitants du quartier et les acteurs associatifs locaux.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **T.rait R.eflet A.ction C.ontraste E.space S.ingulier – TRACES** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Belleville Amandiers) pour le projet intitulé « L'atelier arts plastiques enfants / parents ». Cette action vise à proposer un atelier d'art plastique enfants - parents dont l'objectif consiste à renforcer la parentalité par la médiation culturelle et artistique.

Une subvention d'un montant de **7000 euros** est accordée à l'association **Tatane** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour les projets intitulés :

- « Citizen Foot, Ateliers Gymnase Berlemont / Petites vacances » (3500 euros)
- « Citizen Foot, Ateliers Gymnase Berlemont / Grandes Vacances » (3500 euros).

Ces actions visent à mettre en place un programme d'animation au gymnase Berlemont pour les garçons et les filles du quartier entre 11 et 18 ans, durant une semaine à chaque petite vacances et durant les grandes vacances. L'idée est d'utiliser le foot comme levier de découverte d'autres activités ou disciplines culturelles, sportives, artistiques et scientifiques.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **Théâtre aux Mains Nues** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour le projet intitulé « Une forêt pour le 20<sup>ème</sup> ». Cette action vise à créer un lien avec les habitants du quartier, à les amener de l'espace public à l'enceinte du théâtre via les partenaires, à s'interroger, à libérer l'imagination et la parole sur l'importance de la présence végétale en ville.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Vagabond Vibes** (17<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Musique pour tous ». Cette action vise à proposer des ateliers artistiques pour favoriser l'expression et la créativité d'un public de jeunes ainsi que des sorties culturelles avec les différents établissements.

Une subvention d'un montant de **1500 euros** est accordée à l'association **ZZ Spectacles** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Renaissance Porte Montmartre (danse, escrime, cuisine) ». Cette action vise à faire découvrir la Renaissance et à initier aux différentes activités pratiquées à cette époque.

### **Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville :**

#### **6 – Agir pour le développement économique local**

Une subvention d'un montant de **4000 euros** est accordée à l'association **Agence locale d'initiatives nouvelles pour une autre économie-Association laïque d'initiatives nouvelles pour une éducation active** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « La Bonne Tambouille ». Cette action vise au développement et à l'accompagnement d'un projet de redynamisation locale, économique et citoyenne à travers la mise en place d'évènements avec les partenaires, commerçants et habitants du quartier Tristan Tzara.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **CapaCités** (19<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Plateforme ». Cette action vise à proposer des ateliers collectifs pour les habitants leur permettant de prendre conscience de leurs ressources afin de faire émerger des projets, notamment entrepreneuriaux. Ces ateliers ont également pour mission d'inciter les habitants à passer à une phase expérimentale de ces projets.

#### **7 - Mieux insérer les quartiers dans la ville**

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **A Toi Théâtre** (10<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Festival Théâtre au jardin - Square Juliette Dodu ». Cette action vise à permettre aux habitants du quartier de se rencontrer autour d'un moment culturel proposé dans un jardin et d'aller à la rencontre d'artistes professionnels présentant leur production théâtrale.

Une subvention d'un montant de **27 000 euros** est accordée à l'association **Bleu Blanc Zèbre** pour le projet intitulé « Action Politique de la Ville à Paris ». Cette action permet de mobiliser un grand nombre d'acteurs (associations, État, collectivités...) à l'occasion des États généraux de la Politique de la ville.

Une subvention d'un montant de **2000 euros** est accordée à l'association **Compagnie Graines de soleil** (18<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Offre culturelle de spectacle vivant ». Cette action s'articule autour de deux axes, à la fois un travail de médiation culturelle auprès des publics scolaires du quartier en lien avec la programmation du théâtre, ainsi qu'une mobilisation de commerçants accompagnée d'un artiste photographe dans le but de créer une exposition qui montre des parcours de vie surprenants et anticonformistes.

Une subvention d'un montant de **3000 euros** est accordée à l'association **La Ressourcerie Créative** (14<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Développer le réemploi et le lien social à travers des ateliers de sensibilisation - zone de gratuité ». Cette action vise à organiser, au pied des immeubles, des opérations « trocs dons » qui permettront de limiter les déchets et de faire la démonstration que les déchets des uns sont une "richesse" pour les autres. Ces ateliers de récupération créatifs seront régulièrement organisés autour de moments festifs pour inviter les habitants à recréer des objets utiles et beaux.

Une subvention d'un montant de **1000 euros** est accordée à l'association **Le Picoulet** (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour le projet intitulé « Blog de Quartier ». Cette action vise à créer une communication adaptée et ciblée sur la vie de quartier au travers de la réalisation d'un blog de quartier. L'objectif est de favoriser la rencontre des habitants entre eux et avec les structures, de produire de la connaissance des actions du quartier et de l'interconnaissance des acteurs du territoire afin de promouvoir la participation des habitants.

Une subvention d'un montant de **11 000 euros** est accordée à l'association **Régie de Quartier Saint Blaise Charonne** (20<sup>ème</sup> arrondissement – Les Portes) pour les projets intitulés :

- « Animation Fabrique Saint Blaise » (7000 euros). Cette action vise à favoriser le développement de la vie locale et à améliorer le cadre de vie des habitants. Les partenaires institutionnels et associatifs se concertent pour définir les orientations de la gestion de la « FABRIQUE ».
- « Animations / Développement durable dans les quartiers populaires » (4000 euros). Cette action vise à favoriser le développement de la vie locale et à améliorer le cadre de vie des habitants. En concertation avec les partenaires associatifs, institutionnels et les habitants, différentes animations vont être mises en places en fonction des besoins exprimés autour de thématiques telles que les déchets, le vivre-ensemble, les économies d'énergie ou encore l'environnement.